Euro 1999: convergence, Union économique et monétaire UEM. Rapports Commission et IME

1998/0128(CNS) - 25/03/1998 - Document de base législatif complémentaire

L'Institut monétaire européen (IME) a également présenté son rapport sur la convergence, conformément à l'article 109 J du Traité. Ce rapport, qui présente de nombreux graphiques et tableaux statistiques, examine en particulier les aspects clé de la convergence en 1998 dans tous les Etats membres de l'Union et constate les grands progrès faits par ces derniers en matière de convergence, tout en affirmant que, même après l'établissement de l'euro, les efforts d'assainissement des finances publiques devront être poursuivis. En ce qui concerne l'Italie, la Belgique et la Grèce, le rapport reconnaît qu'il y a des préoccupations évidentes, à l'heure actuelle, quant à savoir si le rapport de la dette publique au PIB diminuera suffisamment pour se rapprocher de lavaleur de référence à un rythme satisfaisant, et si la durabilité de la situation budgétaire a été atteinte. Pour l'Italie en particulier, l'IME souligne qu'il faudra des excédents budgétaires importants et réguliers pour ramener dans des délais adéquats le rapport de la dette au PIB à 60%. Le rapport insiste aussi sur la nécessité que la France et l'Allemagne fassent encore des progrès en matière de consolidation budgétaire.